

Arrêté n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 n° 264 /MS/CAB
Portant autorisation de construire un Centre
de Santé et de promotion sociale à Sipigui

LE MINISTRE DE LA SANTE
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Vu la constitution;

Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant
composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant
attribution des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°021-2006/AN du 14 novembre 2006 portant modification de
la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général
des collectivités territoriales au Burkina Faso ;

Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant
organisation du Ministère de la santé ;

Vu la requête du Président du comité villageois de développement de
Sipigui, relative à la construction d'un CSPS à Sipigui, province du
Kénédougou.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Sipigui, est accordée aux populations de ladite localité et environs, district sanitaire de Orodara, province du Kéné Dougou, Région des Hauts Bassins.

ARTICLE 2 : Le Centre de santé et de promotion sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la santé :

- un dispensaire avec équipement ;
- une maternité avec équipement ;
- un dépôt pharmaceutique ;
- un logement pour le personnel du dispensaire ;
- un logement pour le personnel de la maternité ;
- des latrines et toilettes extérieures ;
- un forage équipé d'une pompe ;
- un incinérateur.

ARTICLE 3 : Le Ministère de la santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.

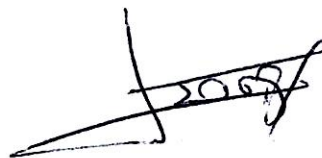
ARTICLE 4 : Le Directeur régional de la santé des Hauts Bassins est chargé du suivi du projet.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 10 AOUT 2020

AMPLIATIONS :

- Gouverneur des Hauts Bassins	1
- S.G/Santé	1
- H.C. Kéné Dougou	1
- DRS. des Hauts Bassins	1
- MCD Orodara	1
- Mairie de Kourinon	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Étalon